

Gouvernement du Québec

Décret 936-2024, 5 juin 2024

CONCERNANT l'approbation de la Convention de crédit entre PNCW Ligne de Transmission, Société en commandite, 15507588 Canada Inc., 15507596 Canada Inc., le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), Investissement Québec et la Société de développement de la Baie James

ATTENDU QUE PNCW Ligne de Transmission, Société en commandite, 15507588 Canada inc., 15507596 Canada inc., le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), Investissement Québec et la Société de développement de la Baie James ont conclu une convention de crédit afin de financer un projet de développement et de construction de certaines infrastructures de transmission, dont une ligne de transmission électrique, pour la transmission et l'alimentation du projet minier Windfall, et d'exploitation et d'entretien de ces infrastructures;

ATTENDU QUE cette convention constitue une entente en matière d'affaires autochtones visée à l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3.49 de cette loi, malgré toute autre disposition législative, toute entente visée à l'article 3.48 doit, pour être valide, être approuvée par le gouvernement et être signée par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit:

QUE soit approuvée la Convention de crédit entre PNCW Ligne de Transmission, Société en commandite, 15507588 Canada Inc., 15507596 Canada Inc., le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), Investissement Québec et la Société de développement de la Baie James dont copie est jointe à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83505

Gouvernement du Québec

Décret 938-2024, 5 juin 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 112^e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) qui se tiendra le 12 juin 2024

ATTENDU QUE la 112^e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) se tiendra à King City, en Ontario, le 12 juin 2024;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, de la ministre de l'Enseignement supérieur et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne:

QUE le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, dirige la délégation officielle du Québec à la 112^e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) qui se tiendra le 12 juin 2024;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre de l'Éducation, soit composée de:

— Madame Carole Arav, sous-ministre, ministère de l'Éducation;

— Madame Paule De Blois, sous-ministre, ministère de l'Enseignement supérieur;

— Madame Marie-Josée Blais, sous-ministre adjointe, ministère de l'Éducation;

— Monsieur Antoine De La Durantaye, directeur des communications du ministre de l'Éducation, Cabinet du ministre de l'Éducation;

— Monsieur Julien Grenon, conseiller politique, Cabinet du ministre de l'Éducation;

— Madame Marie-Ève Laviolette, cheffe d'équipe des relations extérieures, ministère de l'Éducation;

— Madame Isabelle Monette, conseillère en relations intergouvernementales canadiennes, ministère de l'Enseignement supérieur;

—Monsieur Sébastien Tessier, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83506

Gouvernement du Québec

Décret 939-2024, 5 juin 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale du Forum des ministres du marché du travail qui se tiendront les 11 et 17 juin 2024

ATTENDU QUE les réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale du Forum des ministres du marché du travail se tiendront les 11 et 17 juin 2024;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Emploi et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain, dirige la délégation officielle du Québec aux réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale du Forum des ministres du marché du travail qui se tiendront les 11 et 17 juin 2024;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre de l'Emploi, soit composée de :

—Monsieur Sébastien Lépine, directeur de cabinet, Cabinet de la ministre de l'Emploi;

—Madame Annick Laberge, sous-ministre, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

—Monsieur Francis Gauthier, sous-ministre adjoint, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

—Monsieur Patrick Gauthier, directeur des relations intergouvernementales et mandats spéciaux, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

—Madame Zoé Blais, conseillère en relations intergouvernementales, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

—Madame Annie Beauchemin, conseillère stratégique en relations intergouvernementales, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

—Monsieur Mathieu Montégiani, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83507

Gouvernement du Québec

Décret 940-2024, 5 juin 2024

CONCERNANT la nomination de madame Naella-Kathy Baig comme directrice générale de l'École de technologie supérieure

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1) le directeur général de tout institut ou de toute école est nommé pour cinq ans par le gouvernement sur la recommandation de l'assemblée des gouverneurs, après consultation de l'institut ou de l'école concerné, de son corps professoral et des groupes ou associations déterminés par règlement de l'assemblée des gouverneurs;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 55 de cette loi le traitement du directeur général est fixé par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 547-2019 du 5 juin 2019 monsieur François Gagnon a été nommé directeur général de l'École de technologie supérieure, que son mandat viendra à échéance le 9 juin 2024 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE la recommandation prescrite par la loi a été obtenue et que les consultations prévues ont été effectuées;